

DECRET N° 80/I25 du 18/03/1980
portant nomination de Monsieur DESRE
Gaston, en qualité de Directeur des
Affaires Financières et Comptables
à la M.A.B.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT --

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu l'Ordonnance N°15/78 du 11 Avril 1978 portant dissolution de la SIACONGO
et créant les entreprises SUCCO, MAB et HUILKA ;
Vu le Décret N°79/376 du 7 Juillet 1979 approuvant les statuts de la MAB ;
Vu le Décret N°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret N°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;
Vu le Décret N°79/706 du 30 Décembre 1979 modifiant la composition du Conseil
des Ministres ;
Le Conseil de Cabinet entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er..- Monsieur DESRE Gaston, Expert des Silos du Sud-Ouest, est nommé Direc-
teur des Affaires Administratives, Financières et Comptables à la Direction Générale
de la Minoterie et Aliment de Bétail (MAB).

ARTICLE 2..- Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent
décret.

ARTICLE 3..- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service
de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire
du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 18 MARS 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie
et du Tourisme,

Jean I T A D I.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.